

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1307

présenté par

Mme Vidal, Mme Pouzyreff, M. Marion, M. Ledoux, M. Valletoux, M. Sorre, M. Huyghe,
M. Mazars, M. Travert, M. Bothorel et Mme Brulebois

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
